

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 14732 du 13 septembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »**

NOR : INTJ1823745S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22375 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727030S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} octobre 2018 :

Boisson Christophe NIGEND : 132 641 NLS : 5 295 610

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2018 :

Lherbier Philippe NIGEND : 191 166 NLS : 8 039 953

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2018 :

Lacharme Jean-Christophe NIGEND : 135 161 NLS : 5 323 657

Chanut Éric NIGEND : 140 375 NLS : 5 325 019

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 septembre 2018.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
D. STRIEBIG*